

dire cette méthode de prélever 8 à 10 p. 100 sur les compagnies, et, de taxer en outre les gros actionnaires touchant un dividende sur leur capital. Je crois que l'on a reconnu la fausseté, l'iniquité et l'injustice de ce système probablement propre à déterminer l'émigration du capital. Ainsi rajusté, l'impôt sur le revenu pèsera moins sur les revenus moyens dont le nombre dépasse 100,000, et plus lourdement sur les gros actionnaires; mais sa stabilisation incitera la rentrée des capitaux engagés à l'étranger.

On nous a cité des chiffres se rapportant à l'industrie textile cet après-midi. Mon honorable ami a extrait sa statistique de la *Gazette du Travail* qui, elle, la puise au Bureau de la statistique, lequel la compile sur les données d'un certain nombre d'établissements à qui il s'adresse et qui les lui fournissent mensuellement. Je désire attirer l'attention de la Chambre sur l'effet du tarif de 1930 et je crois que mes renseignements sont instructifs et de nature à faire ouvrir les yeux. Sur 67 établissements qui ont fait rapport, 50 produisent principalement des choses protégées par le tarif de 1930. Ces 50 établissements ont fait rapport, non pas à nous, mais à M. Hallam, secrétaire de l'association des laineries et tricoteriers canadiennes, et les chiffres que je vais citer sont le résultat de la compilation du secrétaire de cette association. La moyenne des employés, fonctionnaires non compris, était de 5,596 en 1930, et de 6,798 en 1931: soit une augmentation de 1,272, ou de 23 p. 100.

Une période de quatre semaines, en 1930, représentait 843,878 heures de travail, et, en 1931, 1,136,130 heures; soit une augmentation de 292,252, ou 34.6 p. 100.

Le bordereau des salaires pour quatre semaines s'additionnait à \$332,273, en 1930, et à \$420,643 en 1931: soit une augmentation de \$88,370, ou 26.7 p. 100.

M. DUPUIS: Le ministre peut-il préciser la date de cette période de quatre semaines?

L'hon. M. STEVENS: Période se terminant le 14 mars. Du mois de septembre 1930 au 14 mars 1931, on a ajouté \$761,605 aux frais d'établissement.

Cette analyse ou compilation des données de 50 fabriques de lainages démontre l'effet du tarif de 1930. En d'autres termes, elle indique que l'industrie des lainages a employé 23 p. 100 de plus de main-d'œuvre laquelle a travaillé 34.6 p. 100 de plus durant cette période de quatre semaines, et touché 26.7 p. 100 de plus en salaires.

L'honorable député a proposé un amendement auquel je vais m'arrêter quelques instants. Il regrette que le budget ignore le chômage. Je me permets de lui faire remarquer, ainsi

qu'à ses amis, qu'au printemps il est encore un peu tôt pour demander à la Chambre de voter des mesures pour le chômage susceptible de revenir à l'automne. Serait-il sage et dans l'intérêt du pays de ce faire? N'empêche que le Gouvernement se rend parfaitement compte de la situation, y concentre tous ses efforts, qu'en temps opportun il saisira la Chambre de ses propositions. Mon honorable ami mentionne l'impôt sur le revenu dont j'ai traité tantôt. Les mesures fiscales proposées gêneront davantage le commerce, dit-il. J'ai montré ce qui en est pour l'industrie des lainages et la vente du blé. Il est vrai que nous n'avons pu déterminer le prix du marché mondial, mais ce n'est pas notre prétention. Nous avons placé plus de blé cette année que l'année dernière; cela ne fait pas de doute.

Quant à l'exportation des produits métallurgiques nous avons gagné sensiblement pour le zinc, et si nous avons perdu quelque peu par ailleurs, c'est bien moins qu'on ne pouvait s'y attendre.

Relativement aux exportations en général, on peut très bien dire que la différence vient plutôt de la réduction des prix que de la réduction du volume des exportations. Les économistes admettent partout que nous avons atteint le minimum dans le prix des denrées. Nous ne pouvons être trop optimistes dans cette déclaration; je sais que plusieurs croient que la baisse continuera, mais il n'en devrait pas être ainsi pour ce qui est du blé. D'après une enquête à ce sujet—enquête que j'espère compléter dans quelques jours,—il semble que les prix devraient se raffermir cet automne; c'est là un point important pour le Canada. Je ne voudrais pas être trop optimiste à ce sujet, mais il semble raisonnable de nourrir cet espoir. Dans tous les cas, l'opinion générale veut que nous ayons atteint le minimum relativement aux prix des denrées et nous pouvons considérer l'avenir avec espoir. Le Canada, ayant maintenu plus que tout autre pays son volume d'exportations, peut en retirer un profit avec le temps, à mesure que les prix se raffermiront et que les conditions s'amélioreront.

Les propositions de mon honorable ami ne signifient pas grand'chose, si bien que je suis réellement surpris de voir que le grand parti libéral ait pris la peine de les formuler ainsi. Personne, à mon sens, ne s'alarmera de ce que proposent mes honorables amis de la gauche pour venir en aide aux chômeurs; le parti libéral se préoccupait peu de ces derniers il y a un an. Nous avons adopté des mesures pratiques pour leur venir en aide. Nous avons tenté de régler le problème du chômage l'automne dernier et nous nous en occuperons